

SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE COMMERCE DE ROCHEFORT ET TONNAY-CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt septembre à neuf heures,

Le Comité Syndical dûment convoqué en urgence le 16 septembre 2024, s'est réuni, en session, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS,

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 20 septembre 2024 à 9h, le Comité Syndical a été de nouveau convoqué le vendredi 20 septembre 2024 à 9h15 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Etaient présents :

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
M. Christophe SUEUR		X
Mme Ghislaine GUILLEN		X
Mme Fabienne LABARRIERE		X
M. Christophe BERTAUD		X
M. Hervé BLANCHE		X
M. Sébastien BOURBIGOT	X	
M. Alain BURNET		X
M. Emmanuel ECALE		X

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE (suppléante de Gérard PONS)		X
M. Jean PROU (suppléant de Caroline CAMPODARVE)		X
Mme Véronique RICHEZ-LEROUGE (suppléante de Christophe SUEUR)		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN (suppléante de Ghislaine GUILLEN)		X
M. Loïc GIRARD (suppléant de Fabienne LABARRIERE)		X
M. Lionel PACAUD (suppléant de Christophe BERTAUD)		X
M. Eric AUTHIAT (suppléant de Hervé BLANCHE)		X
M. Dimitri BUISSON (suppléant de Sébastien BOURBIGOT)		X
M. Thierry LESAUVAGE (suppléant de Alain BURNET)	X	
Mme Lydie DEMENE (suppléante de Emmanuel ECALE)		X

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Myriam CONIL-COMBEAU – Syndicat Mixte		X
Mme Camille COUSSY-VETEL - CARO		X
Mme. Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental		X
M. Michael SICARD – Syndicat Mixte		X
M. Olivier TREGRET - CARO		X
Mme Emilie TROADEC – Conseil départemental		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

AR Prefecture017-200073690-20240920-D2024_20-DE
Reçu le 30/09/2024

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	3
Nombre de Membres votants :	3
Nombre de suffrages exprimés :	3
Votes Pour :	3
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N° 2024/20**OBJET : **Décision Modificative n°1****

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le Budget Primitif 2024,

Considérant la délibération n°2024-14 du Comité Syndical du 5 septembre 2024 approuvant la Décision Modificative n°1 2024,

Considérant la nécessité d'adopter une nouvelle Décision Modificative compte-tenu de l'erreur d'écriture contenue dans la Décision Modificative n°1 2024 votée le 5 septembre 2024,

Considérant le nouveau projet de Décision Modificative n°1 2024,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

DECIDE :

- D'annuler la décision Modificative n°1 2024 votée le 5 septembre 2024 ;
- D'approuver la nouvelle Décision Modificative n°1 2024 ci-dessous :

AR Prefecture

017-200073690-20240920-D2024_20-DE
Reçu le 30/09/2024

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
D E P E N S E S			D E P E N S E S		
	61523 - Réseaux	12 234,00		2031 - Frais d'études	20 000,00
	61528 - Autres	-12 234,00		2051 - Concessions et droits a	-20 000,00
	61558 - Autres biens mobiliers	10 000,00		2151 - Installations complexes	20 000,00
	6156 - Maintenance	-10 000,00		2135 - Instal.géné..agencemen	-20 000,00
	6161 - Assurances multirisque	3 907,00		Opération 20181 - Appt céréaliier	65 000,00
	618 - Divers	-3 907,00		2315 Installations, matériel	
	6226 - Honoraires	-500,00		Opération 20198 - TP 1 à 5 2312 Terrains	142 000,00
	6227 - Frais d'actes et de cont	500,00		Opération 20204 - Hangar 3 2313 Constructions	-203 734,00
	6231 - Annonces et insertions	700,00		Opération 20202 - Voirie TC 2121 Terrains nus	-3 266,00
	6233 - Foires et expositions	-2 000,00			
	6238 - Divers	1 300,00			
	6281 - Concours et fonds dive	-13 918,98			
	6411 - Salaires, appointements	5 051,98			
	6413 - Primes et gratifications	41,05			
	6453 - Cotisations aux caisses	19 124,59			
	6616 - Intérêts bancaires	13 918,98			
	6718 - Autres charges excepti	1 650,00			
	673 - Titres annulés (sur exerc	-1 650,00			
	6743 - Subventions exception	15 618,00			
	678 - Autres charges exceptio	-15 618,00			
	TOTAL	24 217,62		TOTAL	0,00
RECETTES	773 - Mandats annulés ou att	24 217,62	RECETTES		
	TOTAL	24 217,62		TOTAL	0,00

Adopté à l'unanimité, ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte
du port de commerce
Rochefort / Tonnav-Charente

Gérard PONS

